

ADMISSION SUR TITRES REGLEMENT du CONCOURS AST 2 - 2012

1-Conditions d'inscription au concours

1-1 Conditions générales

SKEMA Business School organise un concours d'Admission Sur Titres en 2^{ème} Année du Programme Grande Ecole, ouvert aux étudiants titulaires (ou futurs titulaires) d'un diplôme visé par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche sanctionnant au minimum trois années d'enseignement supérieur.

Tout candidat inscrit s'engage à respecter l'ensemble des dispositions énoncées dans le présent règlement, en validant son inscription.

Le Jury du concours arrête chaque année une liste de candidats admissibles autorisés à se présenter aux épreuves orales, puis une liste de candidats admis autorisés à s'inscrire en 2^{ème} année (M1) de la Grande Ecole.

Le Jury est souverain, ses décisions sont sans appel.

L'admission au concours est prononcée sous réserve de l'obtention du diplôme requis avant le 1^{er} novembre de l'année 2012.

Dans le cas contraire, le candidat admis ne pourra en aucun cas intégrer SKEMA, ni garder le bénéfice du concours pour l'année suivante.

Les candidats ne sont pas autorisés à présenter la même année de concours, deux voies différentes d'accès à l'Ecole.

Le nombre de présentations à ce concours est limité à trois.

Les candidats présentant une maladie chronique ou un handicap pourront bénéficier éventuellement, d'un aménagement des épreuves sur présentation d'un justificatif (cf.page 5).

1-2 Modalités

1-2-1 Diplômes acceptés :

Pourront être autorisés à se présenter au Concours de SKEMA Business School **AST2**, les candidats français ou étrangers titulaires au 1^{er} novembre de l'année du concours :

- d'un diplôme visé par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche validant trois années d'enseignement supérieur :

- ◆ Licence 3 (toutes filières)
- ◆ Master 1 et Master 2 (toutes filières)
- ◆ Diplôme IEP
- ◆ Diplôme d'Ingénieurs
- ◆ DUETI
- ◆ Bachelor étranger
- ◆ Autres diplômes, consultez le service des Concours de SKEMA.
- ◆ Licence 3 (toutes filières). Les titulaires d'une licence 3 ont la possibilité de s'inscrire soit en AST 1, soit en AST 2. **le candidat devra choisir AU MOMENT DE L'INSCRIPTION l'année postulée.**

Aucun changement ultérieur ne sera accepté : le concours AST 1 et le concours AST 2 sont des concours permettant d'intégrer SKEMA Business School à deux niveaux de recrutement différents.

Les niveaux d'études, équivalences, crédits ne seront pas suffisants. Les candidats doivent être inscrits en dernière année d'un cursus diplômant. Les candidats ayant, par exemple, effectué trois ans d'un cursus d'une Ecole délivrant son diplôme au bout de quatre ou cinq ans ne pourront pas prétendre à se présenter à l'AST 2.

SKEMA Business School se réserve le droit de ne pas accepter les diplômes ne répondant pas aux critères requis.

1-2-2 Inscriptions

L'avis d'ouverture se fait par voie électronique et précise :

- la nature, la durée et les coefficients des épreuves écrites et orales
- les dates et lieux du déroulement des sessions écrites et orales
- les lieux et dates d'ouverture et de clôture des inscriptions.

Les inscriptions seront prises uniquement par internet sur le site :

<http://concours.skema-bs.fr>

selon le calendrier ci-dessous.

Aucune inscription ne sera acceptée au-delà des délais indiqués.

Le candidat devra communiquer une adresse e-mail valide de l'inscription jusqu'à l'admission. Cette adresse lui permettra de recevoir les convocations, les résultats, et autres informations.

Les informations fournies par le candidat engagent sa responsabilité. En cas de fausse déclaration, il sera exclu du concours et perdra le bénéfice de son admission.

◆ Calendrier

Inscriptions sur le site internet	du 1 ^{er} décembre 2011 au 31 mars 2012
Envoi des pièces administratives et du dossier de motivation	31 mars 2012 <i>Veillez à vous procurer les lettres de recommandation suffisamment tôt, aucun dossier incomplet ne sera accepté.</i>
Envoi du Score TOEIC (passé en dehors de la session SKEMA)	30 avril 2012 <i>Veillez aux délais de correction aucun score reçu après le 30 avril ne sera accepté.</i>
Epreuves d'admissibilité : TAGE MAGE et TOEIC Sessions ouvertes sur les sites de Lille et de Sophia-Antipolis (nombre de places limité) Choix libre de la session <ul style="list-style-type: none"> • TAGE MAGE : <i>inscription sur le site www.tagemage.fr</i> • TOEIC <i>inscription sur le site www.fr.toEIC.eu</i> 	Samedi 14 avril 2012 TAGE MAGE le score vaut pour 12 mois (du 1 ^{er} décembre 2011 au 30 novembre 2012). TOEIC le score vaut pour 2 ans (du 15 avril 2010 au 15 avril 2012)
Résultats d'admissibilité	21 mai 2012 à 10h
Prise de rendez-vous aux épreuves orales	du 22 mai 10 h au 29 mai minuit
Epreuves d'admission : Entretien, Langues Vivantes (anglais obligatoire, autre langue facultative cf. page 10)	du 30 mai au 11 juin 2012
Résultats d'admission	18 juin 2012 à 10h

Le candidat se verra attribuer un numéro d'inscription « numéro de candidat » qui lui permettra de modifier les données de son dossier (adresse, téléphone, e-mail) tout au long des épreuves.

Il saisira l'ensemble des données relatives à sa fiche d'identification, les études supérieures dans lesquelles il est inscrit, le diplôme préparé.

Il indiquera :

- le centre d'écrit choisi : Lille ou Sophia-Antipolis (*nombre de places limité*).
- ou la session TAGE MAGE et TOEIC réservée dans le centre de son choix.
- s'il souhaite, en cas d'admissibilité passer l'épreuve facultative de Langue Vivante (allemand, arabe, chinois, espagnol, italien, russe).

ATTENTION : Ces choix ne pourront pas être modifiés.

◆ Droits d'inscription

L'inscription ne deviendra définitive qu'une fois les droits d'inscription au concours acquittés par carte bancaire.

Le paiement s'effectue uniquement en ligne, sur un site sécurisé. A cette phase de l'inscription, la connexion est basculée vers notre site bancaire de télépaiement.

- Le montant des **droits de concours s'élève à 60 euros** pour les candidats non boursiers, gratuité pour les candidats boursiers de l'enseignement supérieur français (sur présentation de l'attestation d'attribution définitive de bourse de l'année universitaire en cours délivrée par le Rectorat de l'Académie).
- Le Test **TAGE MAGE : 60 euros**
- Le Test **TOEIC : 50 euros**

1/Les **candidats non boursiers**, qui passent les tests par l'intermédiaire d'un autre organisme ou banque d'épreuves, devront s'acquitter uniquement des **droits de concours de 60 euros**.

2/Les candidats qui passent les tests TAGE MAGE et TOEIC lors de la session organisée par SKEMA le 14 avril, devront s'acquitter des droits suivants :

Non boursiers :

- 60 euros de droits de concours
- 60 euros TAGE MAGE
- 50 euros TOEIC

Boursiers : *les tests TAGE MAGE et TOEIC sont réalisés par des organismes extérieurs, la gratuité ne peut être appliquée.*

- 0 euro de droits de concours
- 60 euros TAGE MAGE
- 50 euros TOEIC

ATTENTION : Tous les candidats qui souhaitent s'inscrire au Concours de SKEMA Business School devront valider leur inscription sur le site du Concours <http://concours.skema-bs.fr>, en téléchargeant les pièces demandées, même s'ils passent le TAGE MAGE et le TOEIC dans le cadre d'un autre concours.

◆ Remboursement date limite : 31 mars 2012

Les demandes de remboursement des droits d'inscription devront nous être adressées par écrit et accompagnées d'un RIB, à SKEMA campus de Sophia-Antipolis : Service Concours – BP 085 – 60, rue Dostoïevski – 06902 SOPHIA ANTIPOLIS, date limite le 31 mars 2012.

En cas d'absence aux épreuves, les droits d'inscription ne seront pas remboursés.

◆ Validation définitive du dossier

Le dossier ne sera complètement enregistré que lorsque le candidat aura validé et réglé les droits d'inscription correspondants à sa situation.

Envoi des pièces justificatives

Le candidat devra télécharger sur le serveur ou envoyer les documents demandés ci-après, à l'exception du dossier de motivation qui doit être envoyé à :

SKEMA Business School - Campus de Sophia-Antipolis
Service des Concours
BP 085 – 60 rue Dostoïevski
06902 SOPHIA ANTIPOLIS Cédex

*Pièces à fournir : **au plus tard le 31 mars 2012***

- **Pour tous les candidats**

1/ **attestation d'inscription universitaire** ou diplôme Bac+3 déjà obtenu

2/ **dossier de motivation** à télécharger, à compléter et à envoyer par courrier. Les différentes pièces doivent être renvoyées en un seul envoi, reliées ou agrafées dans une enveloppe format A4.

- votre CV actuel avec photo.

- lettre de motivation manuscrite en français (une page maximum).

- lettre(s) de recommandation « académique » et/ou « professionnelle » et/ou « extra-académique ». Lettre(s) dactylographiée(s), rédigée(s) en français ou en anglais.

- relevé de notes/résultats le plus récent (premier semestre de l'année universitaire actuelle)

- document complémentaire libre, au choix du candidat : pièce justificative jugée nécessaire qui témoigne de votre sens de l'implication et/ou de l'initiative.

NB : seuls les éléments papiers seront acceptés (format 21x29.7). Ni CD, DVD ou autre type de support ne seront acceptés.

- **Pour les candidats concernés**

- photocopie de **l'avis d'attribution définitive de bourse** délivrée par le Rectorat ou le CROUS, pour les candidats boursiers de l'enseignement supérieur français en 2011/2012.

- **justificatif** du statut Sportif de Haut Niveau. Fournir un justificatif délivré par le Ministère ou ses directions régionales et départementales correspondant à l'inscription sur la liste ministérielle des SHN, **pour l'année en cours**. Les attestations fournies par les clubs ou les fédérations sportives ne sont pas acceptées.

- **attestation médicale** d'un médecin désigné par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH), pour les candidats bénéficiant d'un aménagement des épreuves. Les candidats nous contacteront pour que nous puissions organiser leurs épreuves.

- **Un certificat du médecin traitant n'est pas accepté.**

- **Justificatif de participation** à la Journée de défense et citoyenneté (JDC) (ex : JAPD), pour les candidats français qui doivent être en situation régulière au regard de la loi n°97-1019 du 28/10/1997 faisant obligation aux jeunes françaises et français de participer à la JDC (ex :JAPD). Ne sont pas concernés les candidats ne possédant pas la nationalité française.

*Pièces à fournir : **au plus tard le 30 avril 2012***

- résultats au test **TOEIC** lorsqu'il a été effectué dans une autre session que celle organisée par SKEMA Business School. **Un seul score est transmis à SKEMA.**

NB : Le résultat du TAGE MAGE nous est transmis par la FNEGE.

L'inscription ne sera validée qu'après paiement des droits d'inscription et réception des pièces demandées, aux dates mentionnées.

Attention :

- **Aucun dossier incomplet ou reçu après le 31 mars ne sera accepté. Veillez à vous procurer les lettres de recommandation suffisamment tôt.**
- **Aucun score reçu après le 30 avril ne sera accepté. Veillez aux délais de correction.**

Protection des données personnelles communiquées par le candidat

Conformément aux règles visant à protéger les personnes contre la transmission et l'usage abusif des données personnelles, SKEMA Business School s'engage à protéger les données communiquées par le candidat et à ne les utiliser que dans le cadre des opérations du concours. Elles peuvent être utilisées par notre service de gestion informatique, et notre service marketing.

En validant son inscription, le candidat autorise expressément l'utilisation et la transmission de ces données selon les nécessités d'organisation du concours et d'admission dans l'école.

Les différentes pièces du dossier seront conservées un an, soit jusqu'au 30 avril de l'année du concours.

2-Déroulement des épreuves

2-1 Convocation

Le candidat inscrit recevra à son adresse e-mail une convocation au TAGE MAGE et TOEIC (s'il ne les a pas passés dans le cadre de la FNEGE et d'ETS) **quelques jours avant la date de l'écrit.**

Il devra présenter sa convocation et une pièce officielle d'identité avec photo (carte nationale d'identité, passeport, permis de conduire) NB : la carte d'étudiant n'est pas acceptée.

Le candidat devra se présenter une demi-heure avant le début des épreuves au centre d'examen indiqué sur sa convocation. Aucun retard n'est accepté pour ces tests.

Aucune convocation n'est adressée par courrier.

2-2 Centres d'écrit

Le candidat passe l'écrit dans le centre choisi lors de l'inscription.

Centres d'examen : *LILLE et SOPHIA-ANTIPOLIS*
(nombre de places limité).

D'autres centres sont ouverts par la FNEGE (TAGE-MAGE) ou par ETS (TOEIC) dans de nombreuses villes.

- consulter le calendrier des sessions FNEGE sur le site www.tagemage.fr

- celui des sessions ETS sur le site www.fr.toeic.eu

Quel que soit le centre d'écrit choisi, les scores doivent parvenir à SKEMA le 30 avril 2012 dernier délai.

2-3 Fraude

Toute infraction au règlement, toute fraude ou tentative de fraude peut entraîner des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive des concours, sans préjuger des poursuites qui pourraient être engagées et sans possibilité de se représenter à une autre session du concours ou de tout autre mode d'admission à SKEMA Business School.

Lors des épreuves, il est interdit :

- de communiquer avec un autre candidat
- d'utiliser un téléphone portable, celui-ci devra être éteint et rangé dans le sac (il ne servira ni de chronomètre, ni de montre)
- de sortir de la salle d'examen pendant toute la durée de l'épreuve même si le candidat termine avant les autres.
- l'usage des calculatrices est strictement interdit.

2-4 Epreuves d'Admissibilité

Ecrit	Durée Epreuve	Coefficients
TAGE MAGE	2 H	10
TOEIC listening & reading	2 H	10
<i>Plus temps de lecture pour chaque test</i>		

Seuls le TOEIC et le TAGE MAGE sont valables pour postuler à SKEMA Business School. Aucune autre épreuve ne peut se substituer à ces deux tests.

(le TOEFL, l'IELTS, le TAGE 2, le test Arpège ... ou tout autre type de test ne sont acceptés).

- ◆ **Le TAGE MAGE** est un Test d'Aptitude aux Etudes Supérieures de Gestion. Il se présente sous la forme d'un questionnaire à choix multiples (QCM) de 90 questions réparties en 6 sous-tests.

Il permet d'évaluer les compétences du candidat dans trois domaines :

- résolution de problèmes (sous-tests 2 et 4)
- aptitudes verbales (sous-tests 1 et 5)
- raisonnement logique (sous-tests 3 et 6)

Pour chaque question, 5 réponses sont proposées, une seule est correcte.

Attention de ne pas répondre au hasard, des points négatifs sont attribués aux mauvaises réponses.

Le score TAGE MAGE obtenu vaut pour 12 mois (du 1^{er} décembre 2011 au 30 novembre 2012).

Vous avez la possibilité de passer le TAGE MAGE:

- le 14 avril à la session organisée par SKEMA sur son site de Lille et sur son site de Sophia-Antipolis
- avec une autre école ou une autre banque de concours. Les frais de passage du test seront alors payés à l'organisme avec lequel vous le passez.
- dans un centre géré par la FNEGE, vous devrez vous inscrire directement sur le site du TAGE MAGE <http://www.tagemage.fr> et choisir le centre et la date. Les frais de passage du test seront alors payés à la FNEGE.

◆ **Le TOEIC (listening & reading)**

Le TOEIC (Test of English for International Communication) évalue, par un système de QCM, l'aptitude des personnes non-anglophones à lire et comprendre l'anglais dans un contexte professionnel ou dans des situations de communication internationale.

Le TOEIC est composé de deux sections comprenant un total de 200 questions à choix multiples, soit :

- 100 questions de compréhension orale (listening comprehension) avec un support audio : durée 45 mn
- 100 questions de compréhension écrite (reading comprehension) : durée 75 mn

Vous obtenez :

Un score pour chaque partie du test allant de 5 à 495 points.

Le score final, correspondant à la somme des scores des deux parties, s'échelonne de 10 à 990 points.

Le score TOEIC obtenu, vaut pour 2 ans (du 15 avril 2010 au 15 avril 2012). Un seul score doit être transmis à SKEMA.

Vous avez la possibilité de passer le TOEIC:

- le 14 avril à la session organisée par SKEMA à Lille ou à Sophia-Antipolis.
- avec une autre école ou une autre banque de concours. Les frais de passage du test seront alors payés à l'organisme avec lequel vous le passez.
- dans un centre géré par ETS, vous devrez vous inscrire directement sur le site du TOEIC <http://www.fr.toeic.eu> et choisir le centre et la date. Les frais de passage du test seront alors payés à ETS.

ATTENTION

Pour les TAGE MAGE et TOEIC passés en dehors de la session organisée par SKEMA, vous devrez veiller à vous inscrire suffisamment tôt afin de nous adresser vos scores pour le 30 avril. **Aucun score reçu après le 30 avril ne sera accepté.**

La FNEGE (pour le TAGE MAGE) se charge de nous transmettre votre score quel que soit le centre de passage du test.

2-5 Epreuves d'Admission

2-5-1 Organisation

A l'issue du Jury d'admissibilité, les candidats autorisés à passer les épreuves orales doivent prendre rendez-vous sur le site du Concours <http://concours.skema-bs.fr>

Les épreuves orales auront lieu : à *LILLE* et à *SOPHIA-ANTIPOLIS*

Aucun résultat n'est adressé par courrier, le candidat devra se connecter le jour de publication et prendre rendez-vous du 22 au 29 mai 2012.

Lorsque le candidat aura validé sa date d'inscription, un e-mail de confirmation tenant lieu de convocation lui sera adressé.

Les épreuves orales se déroulent du 30 mai au 11 juin 2012

Le candidat choisit la date d'oral qui lui convient, dans la limite des places disponibles.

Un candidat absent à une épreuve devient, de fait, démissionnaire.

2-5-2 Epreuves d'admission et coefficients

Epreuves	Préparation	Entretien	Coefficients
Entretien Individuel	Prévoir un CV projectif en deux exemplaires	30 mn	12
Anglais	20 mn	20 mn	8
Autre langue facultative allemand, arabe, chinois, espagnol, italien, russe.	20 mn	20 mn	Points au-delà de 10/20 coeff 2
Dossier de motivation <u>à télécharger et à renvoyer avant le 31 mars 2012</u>			5
Points sportifs			Points supplémentaires attribués (cf. § 2-5-3)

◆ **Entretien individuel**

Durée : 30 minutes
Jury de 2 ou 3 personnes.

Le candidat remettra au jury, un **Curriculum Vitae, en deux exemplaires**.
Il s'agira d'un CV personnel et prospectif/projectif, le CV qui serait le sien dans 10 ans.
De cette façon, le candidat pourra et devra voir beaucoup plus loin qu'à l'horizon de septembre 2012.
Ce document sera bien sûr, la base des questions que poseront les membres du jury.

◆ **Langues** (*conditions identiques pour toutes les langues*):

○ **Anglais obligatoire**

Préparation : 20 minutes
Durée : 20 minutes
1 examinateur

Support : un texte d'environ 450 mots (extrait de presse ou autre) écrit **EN FRANÇAIS** portant sur un sujet général, international ou français .

Avec l'aide éventuelle d'un dictionnaire, le candidat produira dans la langue concernée, une synthèse de ce qu'il a lu et compris. Cette synthèse sera suivie d'un commentaire plus personnel et une illustration par les connaissances et/ou l'expérience dans le domaine abordé.

L'autre partie de l'épreuve permettra au candidat de se présenter à l'examinateur dans la langue concernée.

○ **Langue facultative** (allemand, arabe, chinois, espagnol, italien, russe)

Nous vous recommandons de ne vous inscrire à cette épreuve que si vous pensez obtenir des points au-dessus de 10/20. L'épreuve deviendra obligatoire dès lors que vous y serez inscrit.

◆ **Dossier de motivation**

Le dossier sera téléchargé par le candidat au moment de son inscription et renvoyé avec l'ensemble des pièces justificatives demandées, avant le 31 mars 2012.

ATTENTION : le candidat veillera à faire les demandes de lettres de recommandation suffisamment tôt pour que le dossier nous parvienne, complet, pour le 31 mars 2012.

2-5-3 Sportifs de Haut Niveau

Les candidats inscrits sur la liste Ministérielle des sportifs de haut niveau bénéficieront de points supplémentaires dans la phase d'admission selon la catégorie à laquelle ils appartiennent. Ils devront fournir une attestation délivrée par la Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports.

Catégories	Points supplémentaires
ELITE	15
SENIOR	10
JEUNES/ESPOIRS/ RECONVERSION	5

3-JURYS

Les Jurys d'Admissibilité et d'Admission sont composés d'un Président nommé par le Recteur de l'Académie.

En cas d'empêchement un vice-Président est désigné conformément aux directives ministérielles.

La composition et la date des jurys sont soumises au Recteur de l'Académie. Celui-ci délègue un représentant qui assiste aux délibérations et valide les décisions.

Les décisions du Jury sont sans appel.

4-RESULTATS

Les résultats d'admissibilité et d'admission seront publiés sur le site internet de SKEMA Business School.

Aucun résultat ne sera envoyé par courrier ou donné par téléphone.

Les candidats pourront télécharger un bulletin de notes à l'issue de la phase d'admission.

4-1 Admissibilité

A l'issue des épreuves écrites, le Jury établit la liste des candidats autorisés à se présenter aux épreuves orales.

Chaque candidat consultera sur le site internet s'il est admissible aux épreuves orales, il prendra rendez-vous comme indiqué au paragraphe 2-5-1

4-2 Admission

A l'issue des épreuves écrites puis orales le Jury établit la liste par ordre de mérite des candidats admis (sous réserve de l'obtention de leur diplôme universitaire) dans la limite des places ouvertes au concours. Il établit une liste complémentaire par ordre de mérite des candidats qui pourront être admis, en fonction de leur classement et des démissions enregistrées parmi les candidats mieux classés.

Si nous n'enregistrons pas suffisamment de désistements, pour lui permettre d'être affecté à l'un de nos campus, le candidat sur liste complémentaire ne pourra pas garder le bénéfice du concours pour l'année suivante.

Le candidat admis, ou appelé sur liste complémentaire, doit confirmer son inscription dans les délais impartis, sous peine d'être considéré comme démissionnaire et de voir sa place attribuée à un candidat classé après lui.

5- Réclamations

Le candidat souhaitant déposer une réclamation doit le faire par écrit dans les 10 jours qui suivent la proclamation des résultats.

Les décisions du jury étant sans appel, aucune demande de révision de notes, de nouvel entretien ou de nouvel examen du dossier, ne pourra être admise. L'appréciation portée sur la fiche de notation pourra éventuellement être communiquée au candidat, dans les trois mois suivant la publication des résultats d'admission. Aucune copie de cette fiche ne sera envoyée.

6- Exclusion du concours

Tout candidat absent à la totalité des épreuves, ou à une seule épreuve est considéré comme démissionnaire et exclu du concours.

Tout candidat qui n'aurait pas transmis à SKEMA dans les délais requis les scores obtenus au TAGE MAGE, et/ou au TOEIC passés en dehors de sa session du 14 avril sera exclu du concours.

7- Dispositions générales

Le candidat devra prendre connaissance de ses résultats d'admissibilité et d'admission sur le site du concours <http://concours.skema-bs.fr>

- S'il est admissible à l'issue des épreuves écrites, il devra prendre rendez-vous, sur le site du concours, pour passer ses épreuves orales à Lille ou à Sophia-Antipolis.

- S'il est admis ou sur liste complémentaire à l'issue des épreuves écrites et orales, il devra choisir son campus d'affectation.

L'affectation à Lille, Sophia-Antipolis, ou Paris tiendra compte du rang, des choix et du nombre de places restant disponibles sur chacun des campus.

Un fascicule contenant le calendrier et le descriptif du processus vous sera adressé si vous êtes déclaré admis.

L'obtention du titre ou diplôme au 31 octobre 2012 est impérative pour confirmer l'intégration à SKEMA Business School.